

Manuel de prélèvement



Laboratoire du PSSL

Rédaction

Nom : Isabelle SIGNOLET GAUBET (Biologiste -
Laboratoire)

Date : 02/03/2020

Conformité à la démarche qualité

Nom : Séverine CATEL (Ingénieur qualité -
Qualité) (par Nadia DUBOIS)

Date : 03/03/2020

Validation hiérarchique

Nom : Frédéric ARNAULT (Responsable
laboratoire - Laboratoire), Myriam JARDIN
(Cadre sup Anest-Chir-Mère/enfant - médico
techniques)

Date : 04/03/2020, 03/03/2020

1. Objet et domaine d'application

Ce manuel contient les spécifications pour assurer la réalisation de prélèvements d'échantillons biologiques de qualité selon les règles de bonne pratique et dans des conditions d'hygiène et de sécurité pour le patient et le personnel.

Ce manuel contient de nombreuses informations pratiques et se doit avant tout d'être utile aux préleveurs. Les préleveurs jouent en effet un rôle primordial dans la qualité de l'acte global des examens de biologie médicale. Le prélèvement et sa transmission font partie de la phase pré-analytique et peuvent être source d'incertitude impactant le résultat.

La prise en charge maîtrisée de cette phase pré-analytique conduit à la réalisation d'examens de biologie médicale fiables pour évaluer l'état du patient.

2. Définitions et abréviations

AES : Accident d'Exposition au Sang

ARPS : Activer les Ressources Professionnelles et Sociales

CHSL : Centre Hospitalier Sarthe et Loir

COFRAC : COmité FRançais d'ACcréditation

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

EAL : Examen d'une anomalie lipidique

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

IDE : Infirmière Diplômée d'Etat

PSSL : Pole Santé Sarthe et Loir

SG : Service de Garde

SN : Service Normal

SR : Service Restreint

3. Documents et références

- Les recommandations s'appuient sur les exigences applicables, réglementaires et d'accréditation, issues des documents normatifs NF EN ISO 15189 et des documents COFRAC dont le SH REF 02
- QUAL-MO 0026 « Mode d'emploi des stations pneumatiques »
- QUAL-PROCED 0038 « Conduite à tenir en cas d'incident sur le circuit pneumatique et les cartouches »

4. Responsabilités

Toute personne intervenant dans le circuit du prélèvement est tenue de respecter ce manuel de prélèvement.

5. Description de la procédure / déroulement

NOUS TROUVER ou NOUS CONTACTER

Le laboratoire du Pôle Santé Sarthe et Loir (PSSL) est installé au rez-de-chaussée du bâtiment du Centre Hospitalier Sarthe et Loir :

POLE SANTE SARTHE ET LOIR

La chasse du point du jour

CS 10129 Le Bailleul

72205 La Flèche Cedex

Téléphone du secrétariat : 02 44 71 33 32.

Il peut prendre en charge les prélèvements sanguins et urinaires, les prélèvements à visée microbiologique (bactériologie, virologie, mycologie et parasitologie), divers prélèvements de ponction et des selles.

Le laboratoire est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h15 à 18h (prélèvements jusqu'à 16h15).

En dehors de ces horaires, en intra-hospitalier, il est possible d'obtenir des renseignements 24h/24 auprès des techniciens (poste 2335). Leur présence est organisée de la façon suivante :

Service	Horaires	Commentaires
SN = service normal (minimum 5 techniciens)	Lundi à vendredi (8h – 16h)	
SR = service restreint (2 techniciens)	Lundi à vendredi (16h – 17h)	Seuls les examens <u>indispensables</u> doivent être prescrits
SG = service de « permanence des soins » (1 technicien)	Chaque jour (17h – 8h) et Samedi, dimanche et jour férié	

EN AMONT DU PRELEVEMENT

La prise en charge de la prescription médicale

Le laboratoire prend en charge la totalité de la prescription, réalise les examens de son périmètre d'activité et transmet les examens en dehors de son périmètre d'activité à des laboratoires sous-traitants compétents.

La prescription médicale est valable 12 mois. Elle doit comporter l'identification complète du praticien, l'identification du patient (nom d'usage et nom de naissance, prénom, date de naissance) et la liste des examens (clairement formalisés). Elle est datée et signée par le prescripteur.

Pour certains examens, il est nécessaire d'associer à la prescription des **renseignements cliniques**, voire une feuille de consentement. Ces cas particuliers sont signalés dans les documents :

- QUAL-ENRG 0005 : Liste des examens de laboratoire réalisés au PSSL,
- QUAL-ENRG 0155 : Liste des examens de laboratoire sous-traités.

Pour les patients externes, la prescription médicale est une ordonnance.

Au sein du PSSL, la prescription médicale est effectuée par le praticien, l'interne ou la sage-femme :

- Pour les patients hospitalisés au CHSL, elle est réalisée et validée par le biais du logiciel de prescription, en précisant la date et l'heure auxquelles le prescripteur souhaite que les prélèvements soient effectués,
- Pour les patients hébergés dans le secteur médicosocial du PSSL, elle est effectuée sur le logiciel de prescription.

A partir de cette prescription médicale, la conduite infirmière est la suivante :

- Pour les patients hospitalisés au CHSL, l'IDE prend connaissance de la prescription,
- Pour les patients hébergés dans le secteur médicosocial du PSSL, l'IDE relève la prescription, programme les examens de laboratoire dans la planification de soins et trace la réalisation des actes.

Certains examens ne sont pas réalisés les week-ends (WE), jours fériés et pendant les périodes de permanence des soins (Cf. QUAL-ENRG 0005 et QUAL-ENRG 0155).

Exemples d'examens		Date de réalisation de l'examen
Sérologie	Hépatite C (HCV)	Jeudi
	HIV	Jeudi
	Hémoglobine glyquée A1c	Lundi, mercredi, vendredi
	Immunoglobulines (IgA, IgG, IgM)	Chaque jour ouvrable

L'établissement du bon de demande d'examens de biologie médicale.

Le préleveur remplit le bon de demande pré-imprimé par le laboratoire et vérifie la concordance avec la prescription médicale.

1. Choisir le bon de demande

Il existe trois types de bons selon le domaine d'analyse avec un code couleur qui dépend de la nature des examens demandés et du service demandeur.

Pour les examens de Biochimie, Hématologie, Coagulation, Sérologie et divers (Cf. Annexe 1 : C2-ENR 03 « Bon de demande – Bilan sanguin CHSL » et Annexe 2 : C2-ENR 04 « Bon de demande – Bilan sanguin Hébergement ») et les examens d'Immuno-Hématologie (Cf. Annexe 3 : C2-ENR 05 « Bon de demande – Immunohématologie (groupe sanguin, RAI...) »), ces bons sont de couleur jaune au CHSL et de couleur bleue pour les hébergements et les établissements avec convention.

Pour les examens relatifs aux prélèvements cervicaux vaginaux et ceux pour Bactériologie, Mycologie ou Parasitologie (Cf. Annexe 4 : C2-ENR 06 « Bon de demande – Bactériologie, Myco-parasito » et Annexe 5 : C2-ENR 07 « Bon de demande – Prélèvement vaginal »), ces bons sont de couleur rose, pour tous les services.

2. Se procurer les bons de demande

Où ?

Au laboratoire. **En aucun cas, il ne doit être effectué de photocopies des bons de demande.**

Comment ?

La commande doit être faite de façon hebdomadaire par le personnel soignant des services à l'aide du « Bon de demande d'approvisionnement de matériel de prélèvement » (Cf. Annexe 6 : C1-ENR 06) :

- Pour le site du CHSL : le personnel des services récupère les bons de demande d'examens au niveau du laboratoire avec la commande du matériel de laboratoire (Cf. « Se procurer les contenants nécessaires »).
- Pour les sites des hébergements et des établissements avec convention : le coursier assurant la liaison entre les sites dépose les bons et le matériel à l'endroit prévu (lieu identique à celui pour récupérer les prélèvements) (Cf. « Se procurer les contenants nécessaires »).

3. Fournir les renseignements sur le bon de demande

Les mentions à fournir sur le bon de demande accompagnant le prélèvement sont les suivantes :

- Identification du patient (nom d'usage et nom de naissance, prénom, date de naissance) : coller une étiquette ou écrire très lisiblement en majuscule les renseignements demandés
- Adresse du patient pour les demandes d'immunohématologie
- Examens prescrits : cochés sur les cases prévues ou clairement formalisés
- Nature de l'échantillon (sang, urines, liquide de ponction...)
- Date et heure de prélèvement
- Unité fonctionnelle d'hospitalisation
- Identité du préleveur et signature pour les bons d'immunohématologie
- Identité du prescripteur

- Renseignements cliniques nécessaires au diagnostic, en particulier :
 - o Médicament et posologie notamment dans le cadre de l'hémostase et des dosages de médicaments
 - o Statut immunitaire, surveillance au cours d'une grossesse
 - o Date des dernières règles
 - o En immunohématologie, résultat de RAI antérieures et/ou notion de transfusion... (Cf. Annexe 3 : C2-ENR 05 « Bon de demande – Immunohématologie (groupe sanguin, RAI...) »)
 - o Pour les prélèvements microbiologiques, compléter les différents items du bon de demande, en précisant le site de prélèvement, si le prélèvement est à visée diagnostique ou épidémiologique, si le patient est sous antibiothérapie, depuis quelle date et le nom du traitement (Cf. Annexe 4 : C2-ENR 06 « Bon de demande – Bactériologie, Myco-parasito »).

Dans les listes d'examens de laboratoire réalisés au PSSL ou sous-traités (Cf. QUAL-ENRG 0005 et QUAL-ENRG 0155), les cas particuliers sont signalés. La fréquence de réalisation des examens est précisée.

Lorsque la prescription est informatisée, les mêmes items doivent être renseignés (notion d'urgence, heure de prélèvement, signature du prescripteur, du préleveur, renseignements cliniques...).

La préparation du bon de demande est fonction de l'organisation du service de soins.

Les bons de demande non correctement remplis font l'objet d'une non-conformité.



Si le bilan est urgent, l'IDE précise sur le bon de demande la notion d'urgence et le(s) examen(s) concerné(s).

Pour une urgence vitale, l'IDE prévient immédiatement le laboratoire de l'envoi des prélèvements en téléphonant :

- **aux heures ouvrables (8h15 – 18 h) : secrétaire au 3332**
- **en période de garde : technicien au 2335.**

Pour les demandes urgentes non précisées au départ de la demande vers le laboratoire, le préleveur ou le prescripteur téléphone au laboratoire pour le préciser.



Un examen est traité en urgence au laboratoire si :

- **L'examen est référencé sur la liste des examens urgents (Cf. QUAL-ENRG 0005 et QUAL-ENRG 0155)**
- **La notion d'urgence est spécifiée sur la prescription ou par un appel téléphonique en différé**
- **Et le transport est effectué dans un sachet rouge.**

Les ajouts :

Les prescriptions orales pour ajout sont prises en compte mais doivent être limitées. Elles sont tracées dans le dossier du patient par le biais du système d'informatique du laboratoire et sont imprimées sur le compte-rendu.

Dans tous les cas, l'ajout ne peut être effectué que si **le délai entre le prélèvement et la demande d'ajout est compatible avec la réalisation des examens puis leur validation biologique.**

Dans les listes d'examens de laboratoire réalisés au PSSL ou sous-traités (Cf. QUAL-ENRG 0005 et QUAL-ENRG 0155), les délais pour ajout sont mentionnés. Généralement, les délais depuis l'heure de prélèvement sont :

- < 2 heures pour les examens concernant l'étude de la coagulation
- < 4 heures pour les autres examens.

Il faut cependant prendre contact avec le laboratoire au poste concerné pour savoir si l'ajout est possible car en plus du délai, il faut prendre en compte la nature et la quantité d'échantillon compatibles.

LE PRELEVEMENT : Les règles de bonnes pratiques

Règles générales lors de la réalisation du prélèvement biologique

Définition : Acte de soins qui consiste à prélever un échantillon biologique en vue d'examen de biologie médicale.

Personnes autorisées :

- Infirmières diplômées d'état :
Article R 4311.7 décret n° 2004-802 relatif aux parties IV et V du Code de la Santé Publique et modifiant certaines parties de ce code
- Techniciens de laboratoire (prélèvement sanguin) :
Article R 1222-21
- Manipulateurs en électroradiologie :
Article R 4351-2 décret n° 2005- 840
- Sages-femmes
- Médecins
- Pharmaciens biologistes :
Décret N° 2015-1152
- Internes en médecine, internes en biologie médicale avec autorisation d'actes de prélèvement

Les Bonnes conditions pour prélever

Quand prélever ?

Lors de la prescription, le médecin doit préciser le degré d'urgence.

- **Si la demande est urgente :** Prélever immédiatement. Se limiter aux examens signalés urgents et prélever le reste du bilan à un autre moment, par exemple le lendemain matin.
Pour un certain nombre d'examen, la notion « à jeun » est importante :
 - obligatoire pour l'examen d'une anomalie lipidique (EAL) « à jeun depuis 12h » ou la glycémie « à jeun depuis 8h »,
 - recommandée pour d'autres : par exemple, CRP, haptoglobine, électrophorèse, dosages hormonaux.
- **Si la demande est non urgente :** prélèvement programmé.
Les prélèvements sanguins sont à réaliser le matin entre 6 heures et 8 heures (patient à jeun depuis 12 heures) et transmettre les prélèvements sans délai.
Dans les listes d'examen de laboratoire réalisés au PSSL ou sous-traités (*Cf. QUAL-ENRG 0005 et QUAL-ENRG 0155*), la fréquence de réalisation des examens est signalée pour ceux qui ne sont pas effectués 24h/24 et les examens non effectués les week-ends et jours fériés ou en garde.

Cas particulier de la détermination du groupe sanguin :

- La demande de détermination du groupe sanguin est prescrite par le médecin.

- La première et la deuxième détermination de groupe sanguin doivent être effectuées sur 2 prélèvements différents par deux professionnels habilités différents (si possible) et à des temps différents.

Les bons contenants à utiliser










La préparation des contenants au regard des bons de demande est effectuée selon l'organisation du service et le degré d'urgence. La concordance doit être vérifiée aussi au regard de la prescription.

Il faut prévoir les étiquettes d'identité du patient (une par contenant).

Cette préparation peut être effectuée par un IDE différent de celui qui prélève. L'étiquetage ne doit se faire qu'après le prélèvement.

Les contenants disponibles pour les prélèvements dans les unités de soins

- Le matériel pour prélèvement sanguin

Type de tube	Nature anticoagulant si présent	Couleur bouchon	Type bouchon	codage
Tube standard	Citrate de Sodium 3,2% (0,105 M)	bleu		CIT
	EDTA dipotassique (K2)	mauve		EDTA
	Héparinate de lithium sans gel séparateur	vert bague noire		HEP
	Tube sec avec gel séparateur et activateur de coagulation	or		SEC gel
	Tube sec sans gel séparateur ni activateur	rouge		SEC
	Citrate trisodique VS	noir		VS
	Fluorure de Sodium EDTA tripotassique (K3)	gris		FLUO
Tube pédiatrique	EDTA dipotassique (K2)	mauve translucide		EDTA
	Héparinate de lithium sans gel séparateur	vert translucide		HEP
	Citrate de Sodium 3,2% (0,105 M)	bleu translucide		CIT
Tube minicollect (maternité et pédiatrie)	EDTA dipotassique (K2)	mauve		EDTA
	Héparinate de lithium sans gel séparateur	vert		HEP
Seringue pour gaz du sang - Avec aiguille prémontée	Héparine sèche			GDS

- Le matériel pour les autres prélèvements

Flacons pour hémocultures : à remplir avec 8 à 10 mL de sang

FLACON AEROBIE Encolure bleu



FLACON ANAEROBIE Encolure violette



FLACON PEDS PLUS /FLACON Encolure argent



Flacons stériles

FLACON CONIQUE 10 mL



ECBU, LCR, ponctions autres
FLACON AVEC CONSERVATEUR (BORATE DE SODIUM)



ECBU des sites distants

FLACON ROND 40 mL



Expectorations, prélèvements bronchopulmonaires, liquide gastrique

FLACON POUR SELLES



Flacons non stériles

TUBE 10 mL



Urines (pour examen de biochimie)

FLACON URINES 24h ou 3h :



Utilisation CHSL

2 TYPES DE FLACONS :



Utilisation hors CHSL

Ecouvillons

BLANC STANDARD (AVEC TIGE PLASTIQUE)



Tout usage (sauf prélèvements cervicaux vaginaux)

BLANC AVEC MILIEU DE TRANSPORT :



Prélèvements cervicaux vaginaux (PV)

- **Les contenants fournis ponctuellement par le laboratoire, par exemple :**
 - Tubes
 - Tube EDTA aprotinine ⇒ bouchon rose (pour ACTH)
 - Kit de tubes pour quantiféron (pour tuberculose)
 - Tubes coniques bouchon bleu (pour maladies neurodégénératives)
 - Pots à selles tarés pour recueil des selles de 24h (pour stéatorrhée)
 - Ecouvillons avec milieu de transport pour la recherche par PCR de
 - Chlamydia
 - Mycoplasmes
 - Coqueluche et virus
 - Sachet avec tube contenant de l'acide perchlorique (pour dosage d'acide pyruvique)

Se procurer les contenants nécessaires

- **Où ?**
Au laboratoire.
- **Comment se procurer les contenants pouvant être stockés dans les unités de soins?**
La commande doit être faite de façon hebdomadaire par le personnel soignant des services à l'aide du bon de « Demande d'approvisionnement de matériel de prélèvement » (*Cf. Annexe 6 : C1-ENR 06*) et parvenir au laboratoire avant le mardi midi.
 - Pour le site du CHSL : le personnel des services transmet la demande au niveau du laboratoire dans la caisse bleue de transport du matériel ; il récupère la commande à partir du mercredi.
 - Pour les sites des hébergements et des établissements avec convention : le coursier assurant la liaison entre les sites récupère la demande au même lieu que celui pour le dépôt des prélèvements puis la ramène lors d'un transport ultérieur.
- **Comment se procurer les autres contenants ?**
Ils sont à demander au secrétariat du laboratoire, du lundi au vendredi de 8h15 à 18h.

Stocker le matériel dans les unités de soins

Avant de ranger le matériel reçu, l'IDE doit vérifier les dates de péremption de façon à placer devant, le matériel à utiliser en premier. Dans la mesure du possible, il ne faut pas déconditionner les tubes. Il est possible de noter la date de péremption sur la partie visible du support.

Le laboratoire distribue à chaque unité un tableau pour suivre la péremption du matériel qu'il stocke. Ce tableau est récupéré chaque semestre par le secrétariat du laboratoire (*Cf. Annexe 7 : C1-ENR04 « Suivi des péremptions du matériel distribué par le laboratoire »*).

- **Stock de base**
Chaque unité de soins doit définir son stock de base en fonction de ses besoins (15 jours environ de consommation) et ajuster ses commandes hebdomadaires de manière à avoir en permanence ce stock de base. En absence de stock suffisant entre deux commandes, il faut s'approvisionner auprès des autres services.

- **Lieu de stockage**

Un lieu de stockage est à définir par unité de soins, pour tous les contenants et les bons de demandes en respectant les consignes suivantes :



- **Tubes pour bilan sanguin : A conserver à une température comprise entre +4 et +25°C**
- **Flacons pour hémoculture : A conserver à une température comprise entre +2 et +25°C dans un local sec et à l'abri de la lumière directe.**

La bonne personne à prélever : Identitovigilance

- **S'assurer de l'identité du patient, si possible en lui faisant décliner son identité** (nom usuel, prénom, date de naissance) et contrôler la concordance avec les informations portées sur les étiquettes et les demandes d'examens
- Se fier aux documents administratifs uniquement si le patient est dans l'impossibilité de répondre
- Informer le patient de l'acte
- Effectuer le prélèvement (*Cf. Les bons gestes pour réussir les prélèvements : page suivante*).

Le bon ordre de remplissage des tubes




Le préleveur doit respecter l'ordre de remplissage des tubes et veiller au respect du rapport sang/anticoagulant, notamment pour les prélèvements sur citrate (hémostase).

IL FAUT REMPLIR PLUS QUE L'INDICATEUR MINIMAL :



Recommandation CSLI GP41-A7 et et GFHT 2015

Ordre de remplissage	Couleur bouchon	codage	Type de tube
1		Néant	Tube de purge (seulement si utilisation d'un dispositif à ailettes ou un cathéter)
2		CIT	Tube citrate
3		SEC gel	Tube sérum avec gel
		SEC	Tube sérum sans gel

Ordre de remplissage	Couleur bouchon	codage	Type de tube
4		HEP	Tube héparine lithium
5		EDTA	Tube EDTA K2
6		FLUO	Tube fluorure de sodium EDTA K3
7		Autre dont VS	Tube vitesse de sédimentation (VS)

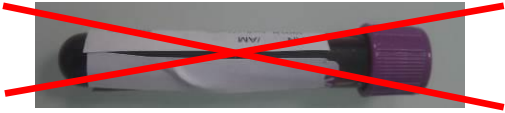
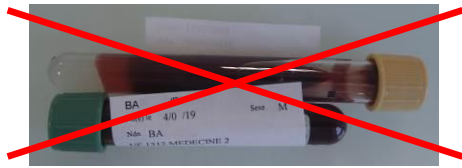

Les bons gestes pour réussir un prélèvement

Un mode opératoire a été créé pour chaque type de prélèvements selon le tableau suivant :

Type de prélèvement	Nouvelle codification
Prélèvement de sang veineux	QUAL-MO-0166
Prélèvement de sang artériel pour gazométrie	QUAL-MO-0167
Prélèvement veineux pour hémoculture	QUAL-MO-0168
Prélèvement d'urine pour examen de laboratoire	QUAL-MO-0169
Tests de charge orale en glucose	QUAL-MO-0170
Prélèvements génitaux chez la femme	QUAL-MO-0171
Prélèvement de Liquide de ponction articulaire	QUAL-MO-0172
Prélèvement de Liquide de ponction ascite	QUAL-MO-0173
Prélèvement de Liquide de ponction pleurale	QUAL-MO-0174
Prélèvement de Liquide de ponction lombaire	QUAL-MO-0175
Prélèvement de Lésions suintantes	QUAL-MO-0176
Prélèvement de suppurations closes et séreuses	QUAL-MO-0177
Prélèvements bactériologiques au bloc opératoire	QUAL-MO-0178
Mise en culture d'un cathéter	QUAL-MO-0179
Test au Synacthène®	QUAL-MO-0180
Prélèvements dans le cadre d'un dépistage BMR ou BHRe	QUAL-MO-0182
Prélèvements péri-nataux	QUAL-MO-0183
Tubage gastrique	QUAL-MO-0184
Prélèvement de Sécrétion broncho-pulmonaires	QUAL-MO-0185
Prélèvement de Matières fécales (selles)	QUAL-MO-0186
Prélèvement ORL	QUAL-MO-0187
Myélogramme	QUAL-MO-0188
Prélèvement pour recherche de Sarcoptes (gale)	QUAL-MO-0191

La bonne identification des échantillons : Identitovigilance

- Suivre les règles d'identification :
 - o Identification des différents contenants **après** le prélèvement : **1 contenant = 1 étiquette**
 - o Identité donnée par le patient (nom d'usage, prénom, nom de naissance, date de naissance)
- Compléter les mentions nécessaires sur le bon d'accompagnement : date et heure de prélèvement, nom du préleveur et la température du patient et/ ou son poids si besoin.
- Positionner correctement l'étiquette sur le contenant : cela est indispensable pour une prise en charge optimale au laboratoire
 - o Tubes de sang : Positionner l'étiquette de façon verticale, au plus près du bouchon, sans cacher l'intérieur du tube
 - o Hémocultures : Positionner l'étiquette de façon verticale, **sans cacher l'étiquette code-barres du flacon** et en numérotant l'ordre de prélèvement des flacons
 - o Contenant de recueil d'urines, selles, crachats,... : Positionner l'étiquette sur le flacon, pas sur le bouchon
 - o Ecouvillon : Positionner l'étiquette sur l'étui, pas sur le bouchon

EXEMPLES A NE PAS FAIRE	
	L'étiquette cache l'intérieur du tube
	1 étiquette pour 2 tubes
	L'étiquette cache l'étiquette code-barres du flacon

- Réunir dans un sachet de transport (sachet transparent ou sachet rouge dans le cas des demandes urgentes) :
 - Les contenants (dans la poche à sceller)
 - La demande d'examen (dans la poche extérieure)
 - Si nécessaire, ajouter tout autre document utile, par exemple la feuille de consentement
- Quitter la chambre et faire acheminer les prélèvements au laboratoire en respectant les délais d'acheminement prévus.

Penser à tracer sur le document de programmation la réalisation du prélèvement.

Elimination des déchets DASRI et conduite à tenir en cas d'AES

L'élimination des déchets d'activité des soins à risques infectieux (DASRI) est conforme à la réglementation et à la procédure de chaque établissement ou organisme préleveur.

La conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang ou à des produits biologiques (AES) suit la procédure de chaque établissement ou organisme préleveur.

Le bon acheminement des échantillons prélevés

Au centre hospitalier Sarthe et Loir (CHSL) :

- **L'acheminement doit être effectué en respectant les contraintes et les délais requis.**
Ces informations sont indiquées dans les listes d'examens de laboratoire réalisés au PSSL ou sous-traités (Cf. QUAL-ENRG 0005 et QUAL-ENRG 0155).
Pour exemples,
 - o Sans délai : gaz du sang, LCR, ammoniémie, acide lactique, pyruvique
 - o Délai inférieur à 2 heures (entre le prélèvement et l'arrivée au laboratoire) : prélèvements pour l'étude complémentaire de l'hémostase,

- **L'acheminement doit se faire par le pneumatique :**
 - o S'assurer du fonctionnement du pneumatique avant l'envoi :
 - Comment ?
Se reporter au mode opératoire QUAL-MO 0026 « Mode d'emploi des stations pneumatiques »
 - En cas de non fonctionnement :
Se reporter à la procédure QUAL-PROCED 0038 « Conduite à tenir en cas d'incident sur le circuit pneumatique et les cartouches »

 - o Adresser la cartouche contenant le(s) sachet(s) au numéro d'adressage du poste pneumatique du laboratoire = **7**

 - o Respecter certaines consignes pour que le transfert s'effectue dans de bonnes conditions : Protéger les flacons d'hémoculture et ne pas les disposer dans le même sachet que les tubes de sang

Attention pour la transmission des flacons d'urines (flacons de 2L), il est obligatoire de les apporter directement au laboratoire.



EN CAS D'URGENCE VITALE,

- **Le laboratoire est prévenu par téléphone de l'envoi des prélèvements (8h15 – 18 h : secrétaire au 3332 ; en dehors de ces horaires : technicien au 2335)**
- **Les prélèvements sont transmis par pneumatique ou remis en main propre.**

A partir des différents lieux de collecte des prélèvements en dehors du CHSL :

Quand : les jours ouvrables

Comment : Acheminement vers le laboratoire par le coursier du pôle, en respectant les délais requis, selon le tableau suivant :

Ville	Site	Lieu de collecte	Horaire de passage
Précigné	Centre Basile Moreau	Accueil	8h35
Sablé	PSSL - Foyer de vie Le temps de vivre	Infirmierie	9h00
	Centre Soins-Etudes	Accueil	9h00
	PSSL EHPAD – Bruyères, Erables UHR Peupliers Aulnes, Chênes	Bruyères (hall d'entrée) et Chênes (hall d'entrée)	9h00
	ECHO-Autodialyse	Château - Salle de dialyse	9h00
	ARPS Sablé sur Sarthe Centre de Préorientation - Centre de Réadaptation	Bruyères (hall d'entrée)	9h00
La Flèche	PSSL EHPAD - Ville Marie, Marie de la Ferre	Marie de la Ferre (accueil)	9h45

Les prélèvements de l'ARPS sont déposés par le coursier de l'ARPS avant 9h00 à la MDR Sablé dans une enveloppe identifiée à leur nom.

Les prélèvements des sites de Précigné et Sablé sont déposés au laboratoire avant d'aller chercher ceux de La Flèche.

En dehors des heures de passage du coursier, les personnels des sites extérieurs ayant des prélèvements à faire acheminer doivent appeler le laboratoire qui organise le transport et appelle, si nécessaire, la société en contrat (coût de 100 euros par course).

6. Enregistrements

QUAL-ENRG 0005 : Liste des examens de laboratoire réalisés au PSSL.

QUAL-ENRG 0155 : Liste des examens de laboratoire sous-traités.

7. Annexes

Annexe 1 : C2-ENR 03 « Bon de demande – Bilan sanguin CHSL »

Annexe 2 : C2-ENR 04 « Bon de demande – Bilan sanguin Hébergement »

Annexe 3 : C2-ENR 05 « Bon de demande – Immunohématologie (groupe sanguin, RAI...) »

Annexe 4 : C2-ENR 06 « Bon de demande – Bactériologie, Myco-parasito »

Annexe 5 : C2-ENR 07 « Bon de demande – Prélèvement vaginal »

Annexe 6 : C1-ENR 06 « Bon de demande d'approvisionnement de matériel de prélèvement »

Annexe 7 : C1-ENR04 « Suivi des péremptions du matériel distribué par le laboratoire »

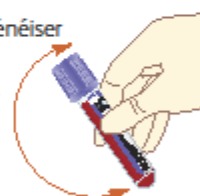
La phase préanalytique : une étape clé

Bonnes pratiques de prélèvement (en résumé)



Ceci n'est pas un tube, c'est un patient.

- Port de gants non stériles.
- Désinfecter le site de ponction et le laisser sécher.
- Ne jamais palper le site après désinfection.
- Le garrot est utilisé pour faire saillir la veine. Ne pas excéder 1 min pour la pose du garrot.
- Choix du site de ponction : ne jamais prélever sur le bras qui est perfusé, même en cas d'arrêt momentané de la perfusion.
- Maintenir le tube en dessous du point de ponction.
- Lors du prélèvement positionner le tube, étiquette vers le bas, pour pouvoir visualiser l'arrivée du sang dans le tube.
- Veiller au bon remplissage des tubes.
- Il est recommandé d'homogénéiser le tube dès le retrait du corps de prélèvement, par plusieurs retournements lents.
- Identifier les tubes.
- Veiller à respecter les conditions recommandées de prélèvement et de transport.



Ordre de prélèvement Recommandations CLSI GP41-A7 et GFHT 2015 (www.geht.org)

Avec une aiguille (ponction franche)



Citrate



SST™



CAT



Barricor™



PST™



LH



EDTA



Glucose



Autres

Avec une unité à ailettes



Flacon aérobie



Flacon anaérobie

• Avec hémoculture



Citrate



SST™



CAT



Barricor™



PST™



LH



EDTA



Glucose



Autres

• Sans hémoculture



Tube neutre



Citrate



SST™



CAT



Barricor™



PST™



LH



EDTA



Glucose



Autres

QUAL-PROCED-0153-MDP - Juin 2019

